Le village s'agrandit !

Davayat

Votre bulletin d'information

numéro 47

Février 2023

Jean Louis Fabre,
maire de Davayat

Édito

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Si l'année 2022 a été marquée par des évènements tristement dramatiques, en Ukraine, en Iran, en Afghanistan, au Mexique, la nécessité de se retrouver autour de valeurs humanistes et universelles n'a jamais été aussi forte. Soyons vigilants !

N'en doutons pas, les défis qui nous attendent en 2023 seront nombreux et notre capacité de résilience sera mise à l'épreuve. Nous devrons nous adapter efficacement et plus rapidement que jamais.

Devant les augmentations annoncées des coûts de l'énergie et de l'inflation, nous n'avons pas attendu les consignes gouvernementales pour limiter nos consommations.

La réduction de l'éclairage public est certainement celle que vous avez le plus remarqué. D'autre actions sont moins visibles : la vérification et l'adaptation au plus juste des programmations du chauffage des divers bâtiments, une autre organisation des locaux de la mairie, l'abaissement des températures vont dans le même sens. Le programme de remplacement des lampadaires énergivores se poursuivra en 2023 ainsi que la modernisation des commandes.

En septembre 2022 le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour donner le nom de « place Edmond Leclanché » à l'espace du marché. L'inauguration de celle-ci est prévue fin avril de cette année. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés pour vous associer à cette cérémonie.

En 2023 également, huit nouvelles familles arriveront au Clos des Mottes.

A nous de faire en sorte qu'elles puissent s'intégrer facilement.

De nouveaux commerçants sur le marché, le succès des manifestations associatives et l'implication des jeunes du CMJ sont la marque du dynamisme et une chance pour notre village.

Merci à toutes celles et ceux qui oeuvrent pour qu'il en soit ainsi. Merci également à nos deux jeunes sapeurs pompiers pour leur engagement au service des autres. Ils sont encore trop peu nombreux, nos associations manquent elles aussi de bras, rejoignez les, elles seront heureuses de vous accueillir.

Je terminerai ce propos en remerciant également nos agents municipaux pour leurs engagements à votre service, les agents intercommunaux qui travaillent avec toute l'équipe enseignante à l'éveil de tous les enfants de l'école.

Chères et chers Davayères je souhaite très sincèrement, à chacun d'entre vous, à tous ceux que vous aimez, un grand, un très grand morceau de ciel bleu pour 2023.

Travaux & Urbanisme

Voirie

Réfection du début de la Rue de l'Allée avec création d'un trottoir coté opposé au mur du château.

Remplacement des vieux caniveaux sur ce tronçon et création d'un espace en cours de végétalisation.

Réfection d'une partie de la rue de Quinsat avec un revêtement mixte enrobé / enduits bi - couches.

Montant de l'opération : 53 553, 50€ TTC.

Subvention FIC* demandée à hauteur de 18% : 9638, 63 €, obtenu 3 488 € (car fin du programme 2019 / 2022).

Subvention DETR* demandée à hauteur de 30% : 16 066, 05 €, obtenu: 0 €.

Auto financement : 50 065,46€ * dont 9220,11€ en fonds propres.

Explications

Les dossiers DETR doivent être déposés fin février la base d'un chiffrage des techniciens voirie de la ComCom. Les marchés publics sont ensuite passés pour une ouverture des plis en général avril/mai pour des travaux à réaliser en été. Compte tenu des hausses des matières premières, les entreprises retenues garantissaient les prix 30 jours. Il fallut donc prendre une décision rapidement. Or, les accords de demande de subvention DETR ne parviennent aux communes en général qu'en septembre. En 2022 il y a eu beaucoup de demandes et moins d'argent de ce fait, seuls quelques gros dossiers « structurants » ont été acceptés.

Il faut aussi noter que l'on s'oriente vers une baisse en volume des subventions voirie, que ce soit au niveau de la DETR comme au niveau du FIC ou sur la période 2023/2026 le montant des travaux subventionnables pour la voirie ne pourra pas dépasser 38 000€.

Enfouissement d'une partie du fossé de collecte des eaux pluviales route de Châtel-Guyon : auto-financement en fonds propres à hauteur de 8 000 € (pas de subvention possible).

***DETR :** Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (Etat).
***FIC :** Fond d'Investissement Communal (Département).

Éclairage public

Le remplacement des luminaires boules des Coupades était prévu sur les exercices 2022 / 2023. La partie 2022 n'a pu être réalisé par « Territoire d'Energie » (ex SIEG) pour des raisons techniques indépendantes de notre volonté. La totalité du programme sera réalisée (normalement ?) courant du premier semestre 2023.

Modification du temps d'allumage des lampadaires dans l'ensemble du village.

Bâtiments

Fin de la réfection des enduits des murs de clôture de l'école.

Fin de la pose des lames peintes de la clôture des murs, travaux réalisés par les jeunes du CMJ et des élus.

École

Remplacement des tables et chaises de deux classes.

Achat de trois draisiennes et deux matelas de gym, les enfants ne pouvant plus se rendre salle P. Mosnier avec leur maitresse compte tenu du nombre d'encadrants obligatoires pour le trajet.

Travaux & Urbanisme

Les projets en prévision pour 2023

Voirie

Aménagement du bas de la rue du Mas avec un dossier amendes de police accepté pour un montant de 18 360 € et un autofinancement de 6 453 €

Ce sera la seule réalisation en 2023 compte tenu des incertitudes financières.

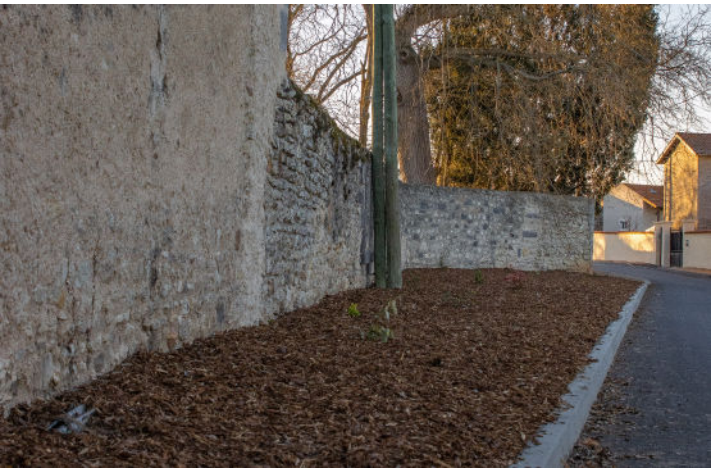

Suppression des coussins Berlinois

Les coussins berlinois installés rue du Mas il y a quelques années, ont été supprimés pour plusieurs raisons :

- Lisses, ils étaient devenus glissants par temps de pluie, donc dangereux pour les 2 roues.
- Les fixations ayant bougé, ils étaient disjoints.
- La chaussée en dessous était en mauvais état.
- Leur dimensionnement et celui de la chaussée ne permettent pas de les installer dans les normes en vigueur actuellement.

Le Conseil Départemental, à notre demande, a donc déposé cet équipement et repris la chaussée sur leur emprise.

Certains riverains nous ont interpellés sur le stationnement dans cette zone. Le réseau d'assainissement unitaire est ancien et nécessitera à plus ou moins long terne sa mise en séparatif.

Avec la technicienne voirie de la ComCom, nous avons rencontré en fin d'année le service route du Conseil Départemental. Il étudira les possibilités d'aménagements qui prennent en compte l'ensemble de ces problématiques. Il nous proposera des solutions compatibles avec les possibilités financières de la commune.

En attendant la zone 30 à proximité de l'école reste bien entendu en vigueur dans les mêmes limites qu'auparavant.

Pensez à vos enfants!

Eclairage public

Remplacement des lampadaires des Coupades tranche 1 et 2.

Remplacement des vieilles commandes d'éclairage par des horloges astronomiques.

Bâtiments

Entretien courant.

École

Achat de meubles de rangement.

Nettoyage du ruisseau

Le traditionnel nettoyage des berges du Chambaron aura lieu le 11 juin. Merci de venir nombreux.

C.C.A.S

Aux dires de nos anciens : une très agréable après midi ! C'est le retour qui nous a été fait par la bonne trentaine de participants qui ont partagé la galette ce dimanche 22 Janvier.

Accueillis par une «ola» d'honneur à leur arrivée à l'initiative des jeunes du CMJ et leurs copains, ils ont participé, dans la bonne humeur, aux animations qui leur ont été proposées par David et les jeunes (karaoké, quiz, danses…). De leur côté, les anciennes et anciens n'ont pas été en reste avec sketchs et chant choral.

Un bon moment d'échange intergénérationnel à renouveler. Tous ont dégusté les traditionnelles Galettes des Rois. Les reines et rois d'un jour ayant souhaité garder l'anonymat, nous tairons donc ici leurs noms.

Participation au Téléthon

Nous tenons à remercier les membres du CCAS ainsi que l'ensemble des jeunes de Davayat, pour l'engagement et leur sourire lors du Téléthon.

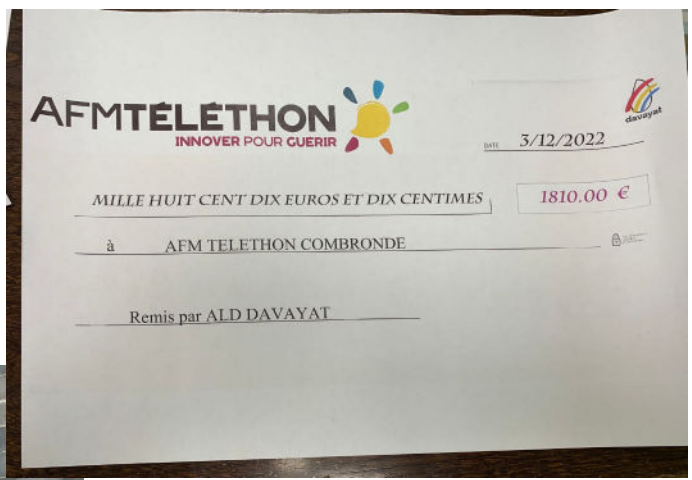

Le petit mot de l'école

Voici venu le temps du bilan de l'année 2022, à cheval sur deux années scolaires.

Lors du premier semestre 2022, nos élèves ont assisté à une représentation théâtrale qui a eu lieu dans la salle des associations en avril 2022. Cette pièce intitulée « la sorcière du placard aux balais », grand classique de la littérature enfantine tiré des « contes de la rue Broca » écrit par Pierre Gripari a su enchanter tous les enfants. Si au départ certains étaient effrayés, très vite, le côté burlesque la pièce les a emportés vers le rire.

Courant mai, les élèves de grande section et CP se sont rendus au château de Tercillat en Creuse, château des contes où ils ont pu se déguiser, découvrir les personnages des contes ... sur une journée avec les copains des classes de CE1 et CE2 de l'école publique Marius Pourtier de Cellule.

Début juin, ce sont les élèves de TPS, PS et MS qui sont allés découvrir les œuvres en pierre de Volvic de Gilles Perez au « chemin fais 'art » à Chapdes-beaufort. Le temps étant très incertain, orageux, nous avons pique-niqué à l'école. Mais les 2h30 de marche avaient bien fatigué tout ce petit monde qui a pu faire une sieste ou un moment de repos bien mérité l'après-midi.

Le petit mot de l'école

Les derniers quinze jours de juin ont été nécessaires à la création et à la répétition du spectacle de fin d'année. Chaque classe a présenté au moins une pièce de théâtre où chacun avait un rôle à la hauteur de ses capacités. Puis les enfants ont dansés sur des musiques traditionnelles des Brayauds. Le spectacle s'est terminé par la chorale d'école et une farandole.

Début juillet, nous avons renouvelé notre journée coopération en rassemblant tous les élèves du RPI à l'école et sur le stade de cellule. Des équipes constituées d'élèves de toutes les tranches d'âge se rencontrent non pas pour concourir mais pour relever ensemble des défis. Chacun, quelque soit ses capacités doit œuvrer et s'unir aux autres pour atteindre un objectif commun. De multiples jeux sont proposés afin de diversifier les compétences comme l'entraide, l'empathie, la confiance en soi et envers les autres…

Le 1er septembre 2022, 71 élèves ont fait leur rentrée à l'école de Davayat. La classe de Madame Monge accueille cette année 2022-2023, 19 élèves de CP dont une élève arrivée en janvier 2023. La classe de Madame Moulin Sol compte 21 grandes sections respectant ainsi la prescription de notre ministère. Ma classe est composée cette année de 4 TPS, 16 PS et 11 MS. Il m'a été difficile d'accueillir dans de bonnes conditions les TPS qui nécessitent une prise en charge plus attentionnée et je le regrette. Pour autant nous avons, avec les Atsem, déployé toute notre énergie pour leur permettre d'intégrer au mieux la classe.

Tous les ans, le conseil départemental du Puy-De-Dôme offre aux nouveaux nés un livre, c'est l'opération « Ouvrez les livres aux bébés ». Cette année encore, ce sont les enfants des écoles maternelles du département qui choisissent démocratiquement cet album. Ainsi Laurette, employée de la bibliothèque de Combronde est venue à l'école nous lire 3 histoires différentes. Après avoir écouté sagement, les enfants ont voté grâce à un bulletin pour l'histoire qu'ils ont préférée. Ils ont glissé ce bulletin dans l'urne. Bientôt nous recevrons le résultat du vote de tous les enfants des écoles. Plus tard quand le livre sera édité, Laurette nous l'amènera et nous l'aurons dans notre bibliothèque.

Déjà décembre frappe à la porte et le Père Noël a gâté les enfants. Il a offert une séance de cinéma « opération Père Noël » à la Viouze à Saint-Georges de Mons dont l'entrée est financée par la municipalité et le transport par la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge. Puis le vendredi 16 décembre après-midi, le Père Noël est venu en personne distribuer un livre par enfant (municipalité), une gourde et un goûter individuels (APE). Il a laissé aussi une draisienne, un tricycle, une trottinette et deux matelas de gymnastique (municipalité) pour l'école.

Un grand remerciement à tous nos partenaires : la municipalité, la communauté de communes CSM, l'APE cellule-Davayat, tous les parents d'élèves et l'équipe éducative. Ensemble nous œuvrons pour le bien-être de nos « petits ».

Nathalie Gay

Le mot des associations

Amicale Laïque de Davayat

Cher(e)s Davayaires,

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2023 qui permettra à toutes et tous de garder la santé, de s'épanouir autour de ses proches et dans son environnement professionnel, et de profiter des petits moments de bonheur qui font que la vie vaut le coup d'être vécue.

L'année 2022 aura été marquée par la reprise de nos activités après deux années perturbées par la crise sanitaire. Nous avons organisé notre AG annuelle en mars, avec le renouvellement du bureau autour du président Emmanuel BUISSON accompagné par Agnès CHALAYER la trésorière, Stéphanie GAMBIN la vice-trésorière, Julie LOUP la secrétaire, Aurélie CABANAC la vice-secrétaire et David THURET le vice-président.

Plusieurs festivités ont pu être organisées et ont été très appréciées par tous : la chasse aux œufs à Pâques, la brocante en mai et la fête du cochon en septembre. Le premier afterwork sur la place du marché le premier vendredi d'octobre fut un succès populaire.

L'ALD a également participé au Téléthon 2022 pour la seconde année consécutive afin de s'associer à l'évènement national pour créer du lien social. Nous avons organisé une bourse aux livres sur la place du marché, les jeunes du village accompagné du CMJ ont vendu des brioches aux Davayaires et nous avons fini la journée autour de la dégustation d'huitres, avec à la clé un joli chèque de dons pour le Téléthon supérieur à 2021.

Nous commencerons l'année 2023 par l'AG annuelle le 24 février à 19 heures salle Pierre Monier afin de renouveler le bureau et planifier les festivités de l'ALD.

Traditionnellement, nous débuterons par la chasse aux œufs de Pâques. La brocante est également au programme en mai. Suivra la traditionnelle fête du cochon en septembre, puis les animations du Téléthon en fin d'année. Plusieurs afterwork seront également proposées autour du Baravane, le vendredi après-midi sur la place avec le marché ; l'ensemble des dates sera communiqué sur le site de la mairie et sur les réseaux sociaux ; alors restez connectés et informés en 2023.

Nous avons toujours besoin de nouveaux adhérents et bénévoles pour faire avancer et évoluer notre association.

NB: Une pensée amicale et solidaire pour notre plus fidèle partenaire lors de la fête du cochon. Nous les remercions très chaleureusement pour toutes ces années aux côtés des Davayaires.

Le mot des associations

Association des Parents d'Élèves

L'association des parents d'élèves des écoles de Davayat et Marius Pourtier (Cellule), organise différentes manifestations durant toute l'année scolaire afin de financer en partie les projets menés par les enseignantes de ces deux écoles.

Cette année encore, l'APE a organisé une soirée d'Halloween effrayante où de nombreux parents et enfants ont pu partager un repas convivial ainsi qu'une chasse aux bonbons.

L'opération chocolats de Noël a également été renouvelée via l'association « Initiatives », elle a de nouveau rencontré un immense succès.

La commande de sapin de noël en partenariat avec Mireille Montpied à Charbonnières les vieilles, a également re-pointé le bout de son nez. La remise des sapins a eu lieu le 2 décembre autour d'une buvette accompagnée d'une dégustation d'huîtres et de charcuterie. Un grand merci à tous les participants.

Pour bien terminé l'année, l'APE a offert un goûter aux enfants des deux écoles, ainsi qu'une gourde et qu'une serviette en tissu.

Pour l'année à venir, nous espérons vous voir nombreux aux prochaines manifestations :

- Afterschool déguisé le vendredi 3 février.
- La Saint Patrick le vendredi 17 mars.
- Le Loto le dimanche 30 avril.
- Le tournoi de pétanque le samedi 10 juin.
- La kermesse des écoles le samedi 1er juillet.

Vous pouvez suivre toute l'actualité de l'APE sur notre page facebook : **facebook.com/apedavayatcellule**

Et n'hésitez pas à nous contacter par e-mail : **ape.davayatcellule@gmail.com**

Cynorhodon 135

En cette nouvelle année 2023, notre association a décidé de se consacrer efficacement aux fours à chaux.

2022 a été une année de transition sans beaucoup de travaux ni d'animations. Nos jardiniers ont courageusement entretenu les plantations qui cernent la plateforme ; ils ont semé et planté de nouvelles variétés, mais dans l'ensemble, mais il n'y a pas eu de nouveautés.

2023 se doit d'être une année plus dynamique : aussi allons-nous nous pencher sérieusement sur la couverture des gueules des fours. Deux nécessités : la sécurité et la visibilité. Il nous faut trouver le moyen de protéger à la fois la structure mais également les promeneurs (risque de chute) et permettre à ces mêmes visiteurs de découvrir et d'apprécier ces fours depuis la plateforme. Du travail en perspective ! Avis aux idées des uns et des autres pour résoudre cette entreprise.

Par ailleurs, nous reprendrons nous activités conviviales autour des fours (apéritifs, exposition des enfants de l'école, visites, …) tout en amenant la population de notre village à participer (de manière conviviale) à la vie de ce site.

De nouvelles plantations sont envisagées (arbustes, arbres fruitiers…). Avis là encore à ceux qui pourraient avoir des plantes qui pourraient convenir à ce lieu.

A se retrouver donc sur les fours prochainement.

Cynorhodon – Section Marche

Les randonnées se succèdent chaque semaine, chaque lundi, dès que le temps le permet.

La vingtaine de courageux marcheurs arpente ainsi les divers chemins du secteur. Elle visite également les lieux emblématiques de notre culture locale (patrimoine et artisanat).

Les jours de mauvais temps, les membres de l'association se retrouve dans la salle Pierre Mosnier pour partager jeux multiples et discussions diverses.

N'hésitez pas à nous rejoindre !

À savoir

Communiqué de la paroisse

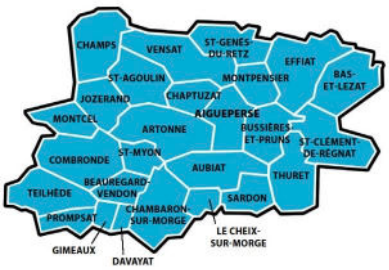

« Notre paroisse Saint Bénilde en Limagne a eu la joie d'accueillir un nouveau curé en septembre 2022. Le père Yesuraja Innaci, originaire d'Inde, est depuis 10 ans au service du diocèse de Clermont-Ferrand auquel il vient d'être officiellement rattaché. Installé à Riom, il a la responsabilité de 4 paroisses, soit 67 communes. Il assure une présence à Aigueperse chaque jeudi et est disponible pour recevoir chacun d'entre vous. »

Des horaires fixes de messes ont été établis pour notre paroisse

- Chaque dimanche : messe à 11h à Aigueperse et messe à 18h à Thuret.
- Les 1er et 2ème samedi du mois, messe à 18h à Combronde.
- Les autres samedis, la messe est célébrée dans un des 26 villages de la paroisse, pour que le curé puisse venir à votre rencontre et garder un lien de proximité avec les habitants de la paroisse.
- Vous aurez donc la messe dans votre commune 2 fois dans l'année : un samedi soir et à l'occasion de votre fête patronale si vous le souhaitez.
- La paroisse a aménagé une ancienne caravane, devenue « caravane missionnaire » qui circulera dans les villages avant la messe qui y sera célébrée. Faites-lui bon accueil !

Information : nous avons des équipes qui visitent les résidents dans les EHPAD à Effiat et à Aigueperse. De même, la société Saint Vincent de Paul, présente sur la paroisse, peut visiter des personnes isolées à leur domicile. N'hésitez pas à nous contacter si vous voulez que nous rendions visite à un de vos proches à son domicile ou en EHPAD.

À savoir

Aides à la rénovation énergétique des bâtiments pour les particuliers

Le budget de l'État concernant les rénovations énergétiques a été repensé en 2022 et les aides financières à destination des particuliers ont été reconduites en 2023.

En effet, les propriétaires, co-propriétaires peuvent bénéficier d'aides pour améliorer la rénovation énergétique de leur logement. Cette liste d'aides financières comprend notamment des subventions, des chèques énergie, des réductions d'impôts et déduction fiscale, et bien d'autres. Il faut savoir qu'un logement qui respecte les normes de rénovation énergétique consomme moins d'énergie et permet ainsi de réduire le montant des factures mensuelles.

Voici la liste des aides financières auxquelles les Français peuvent bénéficier en 2023 pour la rénovation énergétique de leur logement (liste mise à jour en février 2023) :

L'Éco prêt à taux zéro

Ce prêt permet de financer la rénovation énergétique des logements sans avoir à faire d'avance de trésorerie. De plus, le taux d'intérêt du crédit est nul et le montant de celui-ci peut aller jusqu'à 50 000 euros. Pour consulter les conditions d'éligibilité de l'éco prêt à taux zéro, rendez-vous sur le site : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905

Le Coup de pouce économies d'énergies

Il permet à tous les ménages de bénéficier de primes pour financer certains travaux de rénovation énergétique (chauffage, isolation, rénovation globale, etc). Les démarches pour obtenir cette aide sont à réaliser sur le site spécialisé : www.coupdepouceeconomiedenergie.fr

Le chèque énergie

C'est une aide nominative qui permet d'aider au paiement des factures d'énergie du logement et de faire face à la montée exceptionnelle des prix de l'énergie, notamment l'électricité et le gaz. Son montant est de 100 €.

MaPrimeRénov'

Elle remplace le crédit d'impôt transition énergétique et les aides de l'Anah "Habiter mieux agilité". Cette aide est ouverte à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus. Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans ou depuis au moins deux ans lors du remplacement d'une chaudière au fioul. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et du gain écologique des travaux. Vous pouvez déposer votre demande sur www.maprimerenov.gouv.fr/

MaPrimeRénov' Sérénité

Cette aide financière et de conseil permet aux ménages ayant de faibles revenus d'être assistés dans leur projet de rénovation énergétique. Pour accéder à cette aide, il suffit de faire une demande en ligne. Pour cela, vous devez d'abord vous créer un compte personnel sur le site dédié aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) : https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos_po

La TVA à 5,5%

Pour des travaux de rénovation énergétique, certains particuliers peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit de 5,5%. Retrouvez le formulaire d'attestation sur le site du service public.

L'aide des entreprises de fourniture d'énergie

Les entreprises de fourniture d'énergie (EDF, Total, etc) proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergies (diagnostics, conseils, prime, prêt à taux bas, etc).

La réduction d'impôt "Denormandie"

Elle permet aux particuliers qui achètent un logement à rénover d'avoir une réduction d'impôt sur le revenus. Vous pouvez en savoir plus sur le site du service public.

Le mini crédit pour travaux

Pour financer le reste à charge de leur travaux de rénovation, les particuliers peuvent souscrire un mini prêt pour aider à la rénovation énergétique de leur logement. Pour cela, il suffit de souscrire une demande auprès d'organismes financiers.

À savoir

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion : chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée.

Pour éviter les intoxications, il suffit d'avoir quelques réflexes essentiels :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez à une bonne aération et ventilation de votre logement tout au long de l'année.
- Respectez les consignes d'utilisation de vos appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone .

À savoir

Cendres funéraires : que dit la législation en vigueur

Depuis plusieurs années, la crémation est de plus en plus sollicitée par les français. Cette dernière pourrait représenter 50 % des obsèques dans les années à venir. Malgré cette “tendance” à la hausse, la législation en vigueur autour de cette pratique reste méconnue du grand public. La loi de décembre 2008 N°2088-1350 régit un certain nombre d’obligations concernant les cendres funéraires.

Après la crémation, les cendres sont recueillies dans une urne munie d’une plaque indiquant l’identité du défunt et le nom du crématorium.

Contrairement aux idées reçues, il est par exemple interdit de conserver les cendres d’un défunt dans une urne cinéraire chez soi.

L’urne peut être gardée pendant 1 an maximum dans l’un des lieux suivants :

- Crématorium.
- Lieu de culte (après accord de l’association chargée de l’exercice du culte).

Durant ce délai, les proches doivent décider du devenir des cendres, sauf si le défunt avait indiqué sa volonté.

Ils peuvent opter pour l’une des solutions suivantes :

Dans le cimetière ou site cinéraire

- Inhumation de l’urne dans une sépulture existante ou à créer (en pleine terre ou en cavurne (inhumation d’une urne cinéraire dans un caveau spécifique en concession).
- Ou scellement de l’urne sur un monument funéraire.
- Ou dispersion des cendres dans l’espace aménagé à cet effet (jardin du souvenir).
- Ou inhumation de l’urne dans le terrain communal dans un emplacement non concédé pour au moins 5 ans.

À noter : vous ne pouvez pas procéder vous-même à la dispersion des cendres dans un jardin du souvenir.

Dispersion en pleine nature

Une déclaration à la mairie du lieu de naissance du défunt est obligatoire.Un registre indique l’identité du défunt, la date et le lieu de dispersion des cendres.

La dispersion est interdite sur la voie publique ou dans un lieu public (stade, square, jardin public, etc.).

La dispersion des cendres ou l’immersion de l’urne (en matière biodégradable) est autorisée en pleine mer.

La dispersion peut être interdite sur les cours d’eau (renseignez-vous auprès de la mairie de la commune concernée).

La dispersion dans une grande étendue (champ, prairie, forêt, etc.) accessible au public mais appartenant à une personne privée est possible. Il faut l’accord préalable du propriétaire du terrain.

Inhumation de l’urne dans une propriété privée

L’urne contenant les cendres peut être placée dans une sépulture située dans une propriété privée, une autorisation préfectorale est nécessaire.

Attention il est interdit de conserver les cendres dans un logement. il est aussi interdit de les disperser dans une propriété privée

Exception à la législation de 2008

Seules les personnes ayant été crématisées avant le 19 décembre 2008 et, dont les cendres ont été récupérées par la famille, peuvent être conservées à domicile.

À savoir

Changer de nom de famille est plus simple depuis le 1er juillet 2022

À partir du 1er juillet 2022, il est possible de changer son nom de famille par simple déclaration à l'état civil.

Une personne majeure pourra choisir de porter le nom de sa mère, de son père ou les deux. Cette procédure, introduite dans le Code civil par la loi du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation, sera possible une fois dans sa vie. Un parent pourra aussi ajouter son nom, à titre d'usage, à celui de son enfant, en informant l'autre parent. Si l'enfant a plus de 13 ans, son accord sera nécessaire.

À partir du 1er juillet 2022, toute personne majeure peut changer de nom de famille simplement, en prenant, par substitution, le nom du parent qui ne lui a pas été transmis à la naissance et en déclarant son choix par formulaire à la mairie de son domicile ou de son lieu de naissance. Avant d'enregistrer ce changement, l'état civil laissera un mois de délai au demandeur, qui devra se présenter de nouveau en mairie pour confirmer cette décision, possible une seule fois dans sa vie.

Aucune justification ne sera exigée pour cette procédure simplifiée introduite au Code civil par la loi du 2 mars 2022, qui permet de choisir pour nom de famille celui de sa mère, de son père, ou les deux, ou d'en inverser l'ordre lorsque cette possibilité avait déjà été utilisée à la naissance.

D'autre part, pour les enfants mineurs, un parent disposant de l'autorité parentale qui n'a pas transmis son nom de famille, peut ajouter celui-ci, à titre d'usage, au nom de l'enfant mineur. Il devra informer l'autre parent. Ce dernier pourra saisir le juge aux affaires familiales, en cas de désaccord. Si l'enfant a plus de 13 ans, son accord sera nécessaire. Le changement de nom d'un adulte s'étendra de plein droit à ses enfants de moins de 13 ans. Au delà, leur consentement sera aussi requis.

Hormis ces nouvelles dispositions, la procédure de changement de nom (adoption d'un autre nom que celui des parents, francisation du nom de famille, etc.) reste identique et doit passer par un agrément du ministère de la Justice, qui peut le refuser s'il estime que les raisons invoquées sont insuffisantes, et par une publication légale si la demande est acceptée.

Le ministère de la Justice a publié une circulaire explicative, donnant des exemples de différentes situations, ainsi que des modèles d'accord parental et de consentement du mineur de plus de 13 ans.

Zoom sur...

Compostage partagé à Davayat

Au 1er janvier 2024, chaque habitant devra avoir à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses déchets alimentaires dans les ordures ménagères résiduelles.

A ce titre, la municipalité de Davayat et le Syndicat du Bois de l'Aumône s'associent pour proposer un nouveau service sur votre commune : le compostage partagé.

Qu'est-ce que le compostage partagé ?

C'est la possibilité de pratiquer le compostage à l'échelle d'un quartier, d'un bourg, avec une installation adaptée. Généralement installé sur le domaine public, le composteur partagé permet aux habitants ne pouvant ou ne souhaitant pas composter à leur domicile, de réduire leur production de déchets tout en faisant un geste écocitoyen.

L'emplacement des sites de compostage dépendra des retours que feront les habitants.

Si vous êtes intéressé par ce dispositif, nous vous invitons à remplir la partie ci-dessous et retourner le document en mairie ou l'envoyer par mail avant le vendredi 31 mars 2023 : conseilusager@sba63.fr

Je souhaite participer au compostage partagé

1. Vous souhaitez participer :

- ☐ En tant que « simple apporteur » de déchets organiques et suivre quelques règles simples.
- ☐ En tant que « référent du site * », personne volontaire qui veille au bon déroulement du compostage sur place.

2. Coordonnées (Les données transmises seront utilisées exclusivement par le SBA et votre commune dans le cadre de ce dispositif) :

Combien de personnes y-a-t-il dans votre foyer ? :_____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

*** REFERENT DE SITE :**
C'est une personne volontaire parmi les participants. Il a pour rôle de veiller au bon déroulement de la pratique du compostage sur place :

- Prévenir en cas de besoins en matière riche en carbone (broyat, feuilles mortes…),
- Brasser le compost si nécessaire,
- Prévenir le SBA si un problème persiste,

Quelques rappels pour mieux vivre ensemble

Arrêtez de vous enflammer !

Il convient de rappeler que le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur, de végétaux est strictement interdit (arrêté préfectoral N° 12/01328 du 02 Juillet 2012).

Cette activité est très polluante et très désagréable pour le voisinage. Des solutions alternatives adaptées à vos besoins existent :

- Compostage
- Broyage et paillage
- Déchèterie gratuite pour les particuliers

Toutes les infos sur **https://www.sba63.fr**

En matière de bruit, nous avons tous des droits et des devoirs !

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore sont réglementés.

Ils ne peuvent être exécuté que de :

- 8h à 20 h du lundi au vendredi
- 9h à 19h les samedis
- 10h à 12h les dimanches et jours fériés

Si de manière exceptionnelle, vous deviez aller au delà de ces horaires avertissez vos voisins. C'est la moindre des choses pour conserver de bonnes relations.

Pour mémoire également

Le point propre est réservé à la collecte des verres uniquement à déposer dans le container, pas à côté.

Les restes de bricolage ou démolition sont à déposer en déchèterie et non pas comme nous le trouvons trop souvent à côté du container à verre. Merci pour notre agent.

Même si nous ne sommes pas en ville, la signalisation verticale doit être respectée : sens interdits, stop, vitesse.

Il ne doit pas y avoir de véhicules qui stationnent sur la voie réservée aux bus et surtout pas dans les plages de montée et de descente des enfants du bus scolaire. De même, les places handicapées ne sont accessibles qu'aux véhicules munis d'une carte spécifique, en cours de validité, apposée sur le pare brise. Ce sont, pour ces deux infractions, des amendes possibles de 135 € et trois points en moins sur le permis.

Quelques rappels pour mieux vivre ensemble

Entretien des trottoirs

Chaque habitant de la commune est tenu de conserver en bon état de propreté sa partie de trottoir. Cela concerne :

- Le nettoyage des feuilles ou des déchets.
- Le déneigement et le dégagement du verglas.
- L'épandage de sel ou de sable par temps de neige ou de verglas afin d'éviter les risques de chute.
- Le désherbage.

Pour mémoire, nous n'avons qu'un seul employé et la longueur de voirie est en augmentation.

J'entretiens mon trottoir naturellement avec quelques astuces de désherbage :

- J'arrache ou je bine les « mauvaises herbes ».
- J'utilise l'eau chaude de cuisson pour désherber les jeunes plantules.
- Je réalise un désherbant naturel : 5 litres d'eau+ 1kg de bicarbonate de soude + 200 ml de vinaigre blanc à pulvériser sur les mauvaises herbes.

Pour ne pas avoir à désherber, il vaut mieux embellir : roses trémières, giroflées, sédums se plaisent à merveille le long des façades.

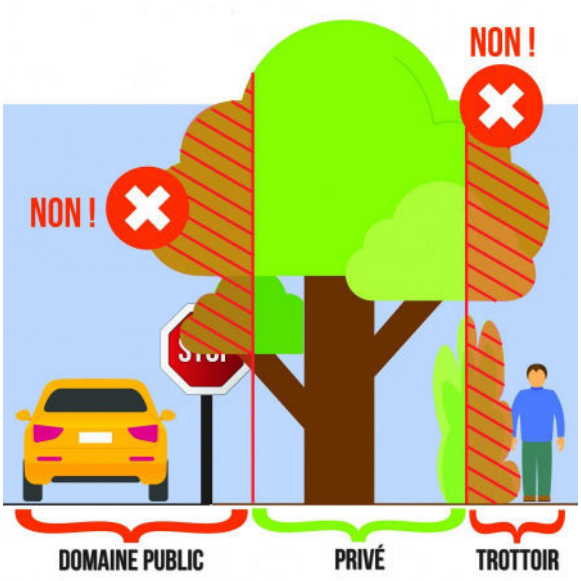

Végétation qui dépasse sur la voie publique : que dit la loi ?

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées. Ceci afin :

Qu'ils ne gênent pas le passage des piétons.

Qu'ils ne constituent pas un danger (en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant).

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait.

Autre élément important : les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens d'électricité, de téléphonie, et l'éclairage public.

L'embellissement de notre village est l'affaire de tous !
Merci pour votre participation à l'effort collectif et citoyen.

En bref

Boîtes aux lettres

Deux nouvelles boîtes aux lettres grand format fournies par La Poste ont été installées par nos soins Rue du Mas, sur le mur de la grange communale et à côté de l'abri bus Route de Riom. Ces boites sont opérationnelles, vous pouvez désormais déposer sans crainte votre courrier.

Conseillère informatique

Depuis septembre si vous avez des difficultés avec l'informatique, vous pouvez bénéficier de l'aide en groupe ou personnalisée, que vous apporte gratuitement la conseillère informatique. N'hésitez pas à faire appel à ses services.

Un couple du Mas, pas tout à fait néophyte, a participé au cours. Il nous dit avoir apprécié ce service et la qualité de la formatrice :

« Elle sait se mettre à la portée de chacun, nous avons appris des choses que nous ne connaissions pas ! C'est vraiment très intéressant ».

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter **Isabelle Chiocchetti au 04 63 85 81 81.**

Les haies

Quelles haies planter ?
Comment les entretenir ?

Vos questions ! Toutes les réponses !

Les Haies du Puy de Dôme
https://haiesdupuydedome.fr/

Mutuelle Communale

Pour vous permettre de bénéficier d'une mutuelle à un prix attractif qui s'adresse à tous les habitants du village sans questionnaire de santé ni conditions de ressources, la commune a noué un partenariat avec **La Mutuelle Communale** souscrite auprès de Mut'Com. Pour faire simple, c'est un groupement d'achat qui permet avec un effet de masse d'obtenir des prix et des avantages non négligeables.

La plaquette qui est jointe vous permettra d'obtenir un devis sans engagement.

Tour de France

Le Tour de France féminin, traversera la commune de Davayat le dimanche 23 Juillet vers 16 h. L'occasion de se retrouver pour participer à cette manifestation internationale autour du Baravane.

Communication

Être informé de l'actualité de la commune

Nous vous encourageons à suivre l'un de nos canaux de diffusion, si vous souhaitez être informés des différentes actualités de Davayat.

L'ensemble des informations essentielles sont diffusées sur le **site internet de la commune**, la page **Facebook** et également sur l'application **Maires & Citoyens**.

Le site internet

Vous retrouverez sur le site les informations essentielles de la commune

- L'actualité essentielle.
- L'agenda des manifestations.
- Les différents services et commissions.
- Les réglementations en vigueur (PLU, assainissement, etc.).
- L'ensemble des associations et entreprises de la commune.
- Les comptes rendu des conseils municipaux.
- Etc.

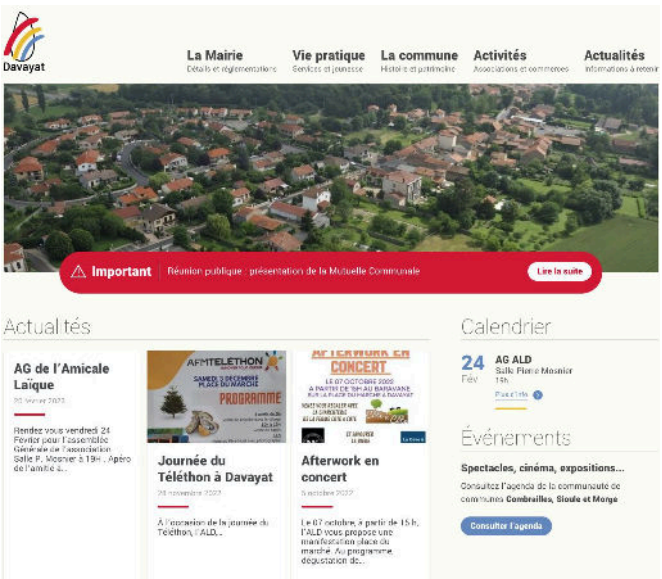

www.davayat.fr

Page Facebook

Cette page sert essentiellement de relais sur l'actualité de la commune, du territoire et de la communauté de communes Combraille, Sioule et Morge.

www.facebook.com/davayat

L'application Maires & Citoyens

Cette application disponible sur smartphone vous permet de rien rater de l'ensemble de la communication de notre commune, notamment grâce à ces notifications.

Cette application est également utilisée en cas de communication importante de dernière minute (alertes, arrêtés préfectoraux, etc.).

Vous pouvez télécharger l'application Maires & Citoyens sur l'**App Store** et le **Play Store**

Calendrier des manifestations 2023

MARS
- 17 Mars : St Patrick (APE) Cellule.

AVRIL
- 2 Avril : Chasse aux oeufs et Apéro BBQ (ALD) les Coupades.
- 29 Avril Inauguration place E Leclanché.
- 30 Avril Loto des Écoles (APE).

MAI
- 8 mai : Commémoration de la victoire 1945 au Monument aux Morts.
- 14 Mai: Brocante du Mas (ALD).

JUIN
- 10 juin : Pétanque (APE).
- 11 juin : Nettoyage citoyen des berges et chemins.
- 16 juin : After work (ALD) Place E Leclanché.
- 30 juin : Apéro sur les fours (Cynorhodon) Fours à chaux Rte de Chatel.

JUILLET
- 23 juillet : Animation « Tour de France » Place E Leclanché .

SEPTEMBRE
- 16 Septembre : repas du village (ALD).
- 17 Septembre : journée du patrimoine (Cynorhodon) Fors à chaux Rte de Chatel.

OCTOBRE
- 6 Octobre : After work (ALD) Place E Leclanché.

NOVEMBRE
- 11 Novembre : Commémoration de l'Armistice 1918 Monument aux Morts.

DÉCEMBRE
- 9 Décembre : Téléthon.
- 22 Décembre : Animation autour du père Noël place E Leclanché.

Naissance

Éléa Boudon
2 décembre

Mylo Croizet
30 mars

Lou Polle Ndando
18 Mai

Noah Rolly
18 avril

Maé Bousset
3 novembre

Camille Pecher Rodrigues
10 septembre

Adrien Pouillaude
10 février

Loïs Schauer
28 février

Mariage

Sylvain Jourde & Stephanie Laberine
28 octobre

Sébastien Madot & Mélissa Raposo
28 mai

Nicolas Fradet & Samantha Quellien
8 janvier

Décès

Aurélien Canniere
30 octobre

Danielle Ténèze
14 novembre

Contacter la mairie

Mairie de Davayat
19, rue du Mas
63200 Davayat

04 73 63 39 96
mairie.davayat@wanadoo.fr
www.davayat.fr
facebook.com/davayat

Horaires
Mardi de 8h30 à 12h30 - 14h à 16h30
Jeudi de 14h à 19h
Vendredi de 9h à 12h30

Permanences
M. le maire, vous reçoit sur rendez-vous.

Directeur de publication
Jean Louis Fabre

Conception réalisation
Cyril Demars

Impression
L'IMPRIMEUR,
80 Avenue Jean Jaurès
Mozac

Ont contribué à ce bulletin
Natalie Gay, Solène Buisson, les associations de Davayat, les conseillers municipaux.

Crédit Photos
Commune de Davayat